

Les objectifs et les propositions d'Enerplan pour « libérer » le développement de la filière solaire

Paris, le 16 avril 2018

A la veille du lancement du groupe de travail sur le solaire, le syndicat professionnel ENERPLAN dévoile ses objectifs et ses propositions pour contribuer à cette réflexion initiée par le Secrétaire d'Etat Sébastien Lecornu.

L'énergie solaire conjugue compétitivité, rapidité de déploiement, et fort potentiel. S'appuyant sur des projets à l'échelle des TPE/PME, elle est créatrice d'emplois et de valeur dans les Territoires et dans l'Agriculture. Ses atouts en font une énergie incontournable, mais il est nécessaire d'en libérer le développement tout en veillant à ce que ce développement se fasse dans le respect d'une saine concurrence entre les acteurs en évitant tout abus de position dominante.

La contribution d'Enerplan se concentre autour de **dix thématiques** sur lesquelles nous attendons une réponse forte de la part du gouvernement à l'issue du groupe de travail.

1. Croissance du solaire dans le mix électrique

Dans le cadre de la transition énergétique, ENERPLAN propose comme objectif d'ici 2028 d'atteindre au minimum 10% de la production électrique française (45 à 50 GWh en 2028), soit 6 fois plus qu'aujourd'hui. La réflexion devrait porter sur comment arriver à cet objectif harmonieusement, à la fois au niveau du volume décidé dans le cadre de la PPE, des volumes alloués dans les différents Appels d'Offres et de l'évolution du cadre contractuel de soutien, notamment sur les bâtiments inférieurs à 500 kWc. **ENERPLAN insiste sur le fait que toutes les nouvelles dispositions, notamment sur les mécanismes de soutien, doivent empêcher tout abus de position dominante.**

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) :** les ambitions de la PPE devront refléter ces objectifs.
- **Prolongation des appels d'offres et adaptation de leur volume :** les appels d'offres actuellement en cours devront être prolongés dans un premier temps jusqu'en 2023 avec un triplement progressif des volumes alloués (actuellement de 1.45 GWc/an).
- **Evolutions du cadre contractuel :** certaines dispositions des appels d'offres doivent être optimisées pour faciliter cette accélération et être en phase avec les objectifs de volumes ; d'autres dispositions relatives au mécanisme de soutien doivent être discutées pour éviter tout abus de position dominante.

2. Solaire thermique

Le potentiel du secteur est sous-exploité en France. Enerplan préconise un programme ambitieux pour le développer activement. **L'objectif serait de tripler le parc actuel de production de chaleur solaire à échéance 2028 en passant de 1,64 GWth à 5 GWth.** L'effort doit porter sur le logement social collectif, la chaleur solaire dans l'industrie ainsi que sur les DOM.

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Logement social collectif** : la mise en place d'un programme visant à équiper au moins 50 000 logements dans le collectif social d'ici 2023.
- **Industrie et réseaux de chaleur** : l'engagement d'un plan de développement de la chaleur solaire pour l'industrie et les réseaux de chaleur. Le doublement du parc de production de chaleur solaire d'ici 2030.
- **Fonds chaleur** : La politique incitative de recours à la chaleur solaire doit être conduite en lien étroit avec les Régions et l'ADEME qui sera dotée des moyens nécessaires.

3. Solaire et Agriculture

ENERPLAN souhaite et propose que l'énergie solaire soit une réelle opportunité pour soutenir l'agriculture. Elle doit apporter aux agriculteurs l'opportunité d'une diversification de leurs activités, vecteur d'une plus grande résilience économique de leur filière. **La réflexion doit porter sur le développement de la solarisation des bâtiments agricoles et le soutien à l'innovation pour créer et développer l'agrivoltaïsme** (installations solaires intelligentes adaptées aux besoins des cultures).

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Seuil des appels d'offres** : la majorité des projets sur bâtiments agricoles se situent dans la famille 100-500 kWc. Le seuil des appels d'offres solaires devra passer de 100 à 500 kWc. En deçà de 500 kWc, tout projet solaire devrait être éligible à un tarif d'achat dont le prix doit être déterminé en concertation avec les représentants de la filière solaire et à l'aune des appels d'offres.
- **Agrioltaïsme** : le développement du secteur prometteur de l'agrivoltaïsme, qui permet de tirer au mieux parti des synergies possibles entre installations solaires et agriculture, devra être encouragé en y allouant un volume de 50 MW dans les appels d'offres dédiés à l'innovation.

4. Solaire et Territoires

ENERPLAN souhaite que les communes rurales bénéficient du développement du solaire sur leur territoire. Le développement des centrales solaires au sol nécessite une vraie collaboration avec ces communes qui doivent en retour en bénéficier économiquement. ENERPLAN préconise que la réflexion porte sur le développement de la location des terres communales, sur l'encouragement à la mise en place de PLU solaire-compatible mais aussi sur **de plus grandes retombées fiscales** (nouvelle redistribution de l'IFER)....

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Encouragement à la mise en place de PLUs solaire-compatible** : les communes devraient être encouragées à adopter un PLU prévoyant des zones privilégiées pour les centrales solaires au sol quand leur territoire le permet.
- **Fléchage de l'IFER vers les communes** : les communes devraient bénéficier d'un fléchage d'une partie de l'IFER afin qu'elles puissent récolter les fruits de leur implication dans des projets solaires, ce fléchage ne devant pas se traduire par une hausse de l'IFER dont le poids est majeur dans les projets solaires, et accessoirement le plus impactant par rapport aux autres EnR.

5. Mobilisation des terrains adaptés

La question foncière est au cœur du développement des centrales solaires au sol et des ombrières. **ENERPLAN** demande que les enjeux de reconversion de terrains pollués, artificialisés ou délaissés, les enjeux environnementaux et de concurrence d'usage soient inscrits au débat. La réflexion devrait aussi porter sur la mobilisation de terrains publics inutilisés et l'allègement des procédures sur les terrains pollués.

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Mobilisation des terrains publics** : les terrains publics adaptés, notamment le foncier délaissé par l'Armée, devront être mis à disposition des développeurs de projets dans le respect des règles de concurrence. Cette mise à disposition devra être assortie d'un mécanisme garantissant que l'allocation des terrains respecte la diversité du tissu économique de la filière (TPE, PME, grands groupes).
- **Allègement et simplification** : l'obtention des autorisations nécessaires sera facilitée sur les terrains pollués avec des procédures allégées et/ou accélérées.
- **Elargissement des potentialités** : les études de disponibilité foncière et d'incidence sur les émissions de carbone (vs projections de croissance forestière dans la SNBC) doivent être portées à la discussion.

6. Autoconsommation

L'autoconsommation est un secteur d'avenir et répond aux aspirations grandissantes de nos concitoyens et de nos entreprises. Son développement est fortement freiné, notamment l'autoconsommation collective et l'autoconsommation pour les professionnels **ENERPLAN** demande que l'autoconsommation soit vigoureusement encouragée, et souhaite que la réflexion du Groupe de Travail aboutisse en lui donnant un cadre de soutien adapté (contractuel, juridique, fiscal, économique), afin qu'elle puisse se développer rapidement.

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Tiers-investissement** : les projets financés par des tiers investisseurs avec vente de l'électricité à un consommateur situé en aval du compteur, seront considérés comme des projets d'autoconsommation.
- **Fiscalité** : l'exemption de CSPE sur tout projet d'autoconsommation individuelle comme collective est à garantir pour tout projet d'une puissance inférieure à 1 MWc. Au-delà de cette puissance, seuls les kWh produits par la puissance supplémentaire seront soumis à contribution.
- **Elargissement et simplification** : le plafond de l'autoconsommation collective devra être relevé et son périmètre étendu, et l'accès aux données sur le réseau de distribution ouvert. Le cadre contractuel pour l'autoconsommation individuelle devra être fortement simplifié et les délais d'instruction réduits. Pour l'individuel comme pour le collectif, les synergies avec l'électromobilité et avec les politiques de lutte contre la précarité énergétique devront être vivement encouragées.

7. Simplification et accélération des procédures d'urbanisme

Les procédures d'autorisations d'urbanisme pour les centrales solaires (notamment au sol, sur les ombrières et sur les serres) se sont considérablement alourdies ces dernières années, et ce sans discernement. Il est indispensable si l'on veut atteindre les objectifs ambitieux pour l'énergie solaire de simplifier, harmoniser et adapter la législation. **ENERPLAN** demande que le Groupe de Travail prenne ce sujet à bras le corps ; il suggère notamment

comme objectif de travail que l'autorisation d'un permis de construire soit obtenue en moins de 10 mois entre le dépôt du dossier et l'obtention de l'autorisation.

Le but est de concilier le plus harmonieusement possible, les enjeux de développement solaire et les enjeux de préservation du patrimoine et de l'environnement. Pour y arriver un véritable dialogue entre les services instructeurs et les promoteurs de projets doit devenir la norme afin d'accélérer le processus. Parallèlement, les textes législatifs et réglementaires doivent être adaptés.

D'autres freins à la bonne réalisation des projets sur bâtiment, en particulier dans le résidentiel, doivent être levés - notamment l'accès aux assurances.

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Dialogue avec les services instructeurs** : des dispositions analogues à celles de l'autorisation environnementale (cadrage préalable, certificat de projet) doivent être mises en place pour accélérer la complétude des dossiers et de sécuriser le calendrier d'instruction. Un référent pourrait être désigné dans les DDT et les DREAL pour s'assurer du bon suivi d'instruction des projets au sein de l'administration et des commissions et pour intervenir le cas échéant en cas de blocage afin de rechercher une solution.
- **Encadrement des délais** : le délai de désignation des commissaires enquêteurs devrait être encadré avec un objectif à 5 mois à compter de la recevabilité du dossier.
- **Adaptation du cadre juridique** : les procédures d'urbanisme alourdissent ou ralentissent l'obtention des autorisations, à des points différents selon le type d'installations (toit, parking, sol). Il s'agit de concilier les enjeux de développement solaire et les enjeux de préservation du patrimoine et de l'environnement. D'autres freins à la bonne réalisation des projets sur le bâtiment doivent être levés comme notamment l'accès aux assurances.

8. Solaire et ZNI (zones non interconnectées)

ENERPLAN demande que l'énergie solaire soit enfin considérée comme un levier incontournable d'une décarbonisation et d'une autonomie énergétique de tous nos territoires non-interconnectés (DOM, Corse et zones insulaires). Elle peut atteindre des seuils de pénétration très élevés grâce au stockage, tout en restant compétitive face à l'énergie carbonée, qui demeure aujourd'hui encore la plus répandue dans ces territoires. **La réflexion devra porter sur les objectifs de PPE solaire pour chaque Territoire et la mise en place d'appels d'offres réguliers pour atteindre ces objectifs, y compris avec stockage.**

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Mise en place d'appels d'offres réguliers** : des appels d'offres dédiés à ces zones non-interconnectées (DOM et Corse) devront être relancés avec un calendrier pluri-annuel et des volumes conformes aux ambitions et aux besoins des territoires concernés.
- **Développement du stockage** : ces appels d'offres sont l'opportunité d'accélérer le développement d'une filière française du stockage de l'énergie, secteur stratégique compte-tenu de la croissance des installations dites « off-grid » dans le monde.
- **Autoconsommation** : l'arrêté tarifaire doit être amendé pour inciter l'autoconsommation avec valorisation du surplus et bonification du stockage décentralisé qui tiendra compte des services réseau qui peuvent être rendus.

9. Raccordement aux réseaux

ENERPLAN réitère sa demande d'un effort particulier des gestionnaires de réseaux afin de réduire les coûts de raccordement, d'accélérer les délais et d'anticiper l'accueil à long terme des EnR. Le Groupe de Travail est l'occasion de favoriser la mise en place d'un véritable partenariat entre les gestionnaires de réseaux et les promoteurs de projets et d'officialiser l'ouverture de la concurrence sur les travaux de raccordement.

Axes de réflexion et objectifs pour y parvenir :

- **Organisation d'ENEDIS vis-à-vis du solaire** : le principal gestionnaire du réseau de distribution doit devenir un véritable partenaire des promoteurs de projets, travaillant avec eux en toute transparence.
- **Ouverture à la concurrence sur les travaux** : la possibilité de mettre en concurrence le gestionnaire du réseau de distribution (sur les travaux en dehors du point de raccordement) doit être ouverte aux porteurs de projets.
- **Mutualisation des coûts de raccordement** : les S3REN (schémas régionaux de raccordement au réseau des ENR) doivent être adaptés, ils créent aujourd'hui des surcoûts importants qui sont un frein au développement des projets. Cette réflexion doit être prise en compte dans le cadre de la planification à moyen et long terme.

10. Solaire et Emploi

Le développement de l'Énergie Solaire doit permettre la création de 30 000 emplois pour toute la filière d'ici 2030. Il est nécessaire de prévoir la formation pour accompagner ce mouvement. Par ailleurs il est indispensable d'encourager toute la filière industrielle impliquée y compris pour les secteurs liés comme le stockage mais aussi tout le développement des services digitaux qui accompagnent le développement de l'énergie solaire et l'optimisation de sa production et de son utilisation. **ENERPLAN préconise que la réflexion permette un suivi de l'emploi direct et indirect, le développement des cycles de formation et la prorogation et la croissance en volume des appels d'offres CRE dédiés à l'innovation.**

ENERPLAN, le syndicat des professionnels de l'énergie solaire

ENERPLAN représente l'ensemble de l'offre solaire industrielle et commerciale en France (industriels, ensembleurs, bureaux d'études, installateurs, architectes, énergéticiens,...).

Sa vocation : Agir pour la promotion et le développement de l'énergie solaire.

Ses missions : Représenter et défendre les professionnels du solaire ; animer, structurer et promouvoir la filière solaire française.

www.enerplan.asso.fr

Contact presse ENERPLAN

Martine Lauseure (AGM communications)

Tel : 06 15 02 82 60

media@amgpresse.com / martine@lauseure.com